



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Conseil communal
M. Julien PITTET, Président
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon

Réf. 102.04 CP/AI/jb

Moudon, le 17 avril 2025

Communication n°24-25 (JPS)

Boucllement des préavis n°95/16 « Plan partiel d'affectation (PPA) « Au Centre du Fey » » et n°63/24 « demande de modification du Plan d'affectation (PA) « Au Centre du Fey » pour la parcelle 1338 »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

Aucun recours n'ayant été déposé dans le délai imparti, et à la suite de l'approbation du Département des Institutions, du Territoire et des Sports (DITS), le PA Au Centre du Fey, dans son entièreté, incluant la parcelle n°1338, est donc formellement entré en vigueur à la date du 3 février 2025.

Ceci met donc un terme à une procédure d'aménagement du territoire démarrée en 2016, et dont l'objectif prioritaire était alors la réalisation du Collège primaire du Fey.

Les préavis n°95/16 et n°63/24 ne demandaient pas de crédit d'investissement. Les honoraires et les frais de procédure ont été pris en charge année après année par le budget de fonctionnement du dicastère de l'aménagement du territoire. Pour cette raison, ce boucllement de préavis ne nécessite ni conclusion financière, ni vote par le Conseil Communal.

La Municipalité demeure à disposition pour toute question complémentaire

Vous remerciant de l'attention portée au contenu de la présente, la Municipalité vous présente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :

C. PICO

A. IMERI